

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur les activités de  
recherche du centre hospitalier :

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

CHU Angers

sous tutelle des

établissements et organismes :

Direction Générale de l'Offre de Soins - DGOS

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Christian Richard, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

Acronyme de l'unité : CHU Angers

Label demandé :

N° actuel :

Nom du directeur  
(2015-2016) : M. Yann BUBIEN

Nom du porteur de projet  
(2017-2021) : M. Alain MERCAT

## Membres du comité d'experts

Président : M. Christian RICHARD, CHU de Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre

Experts : M<sup>me</sup> Claire FALANDRY, Centre Hospitalier Lyon-Sud

M. Massimo LEVRERO, CRCL, Lyon

M<sup>me</sup> Odile SECHOY, CHU de Toulouse

M. Gérard SOCIE, AP-HP, Paris

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Charles DUMONTET

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique du centre hospitalier

Le CHU d'Angers est un établissement pavillonnaire situé au cœur de la ville. Il s'étend sur une surface de 36 hectares, campus sur lequel se trouvent aussi l'UFR Santé-Pharmacie et l'UFR Santé médecine et maïeutique.

Le CHU d'Angers est organisé en 8 pôles qui viennent d'être restructurés avec une logique de recherche, conformément à son projet d'établissement HORIZON 2018.

Le CHU d'Angers est membre du GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) HUGO - GIRCI (Groupement Interrégionaux de Recherche Clinique et d'Innovation) de la région Grand-Ouest.

Le CHU d'Angers est intégré à l'université à travers l'Institut Biologie en Santé (IBS) qui se situe dans le périmètre de l'hôpital et comporte un plateau de biologie hospitalière associé à l'Institut de Recherche en Ingénierie en Santé (IRIS).

Le CHU d'Angers est partenaire de la Fédération Hospitalo-Universitaire FHU GOAL (Grand Ouest Acute Leukemia).

Les axes de Recherche principaux du CHU d'ANGERS sont en cohérence avec ceux de l'UFR Santé.

### Équipe de direction

Elle est constituée par :

- le directeur général du CHU d'Angers (M. Yann BUBIEN) et la directrice des affaires médicales de la recherche et de l'innovation (M<sup>me</sup> Elsa LIVONNET) ;
- le président de la commission médicale d'établissement (M. Érick LEGRAND) ;
- le président de la « Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation » (DRCI), vice-président recherche et président du comité de « Coordination de la Recherche Biomédicale et Santé Publique » du CHU d'Angers (CRMBSP) (M. Alain MERCAT) ;
- le doyen de l'UFR Santé (M<sup>me</sup> Isabelle RICHARD).

Les grandes orientations en matière de recherche sont discutées au sein du conseil scientifique de la DRCI et du comité CRMBSP. Elles sont ensuite validées par la « Commission Médicale d'Établissement » et le directeur général.

Le CRMBSP en cours de renouvellement en 2016 est le lieu de discussions entre partenaires recherche, il favorise la mise en place de collaborations.

### Nomenclature HCERES

SVE1\_LS7

### Description synthétique des activités de recherche du centre hospitalier universitaire

Le CHU D'Angers a organisé son soutien à la recherche à travers la « Maison de la Recherche » en y concentrant, en un lieu unique, les cellules de soutien et les plates formes.

Les cellules de soutien à la recherche sont les suivantes :

- cellule « Promotion et Gestion » ;
- cellule « Méthodologie et Biostatistique » ;
- cellule de « Gestion des données et Évaluation » ;

- cellule « Innovation et Valorisation ».

Les plates-formes sont les suivantes :

- « Centre de Recherche Clinique » (CRC) ;
- « Unité Transversale de Thérapeutiques Innovantes en Oncologie Médicale » (UTTIOM) ;
- « Centre de Ressources Biologiques » (CRB) ;
- « Centre de Produits Expérimentaux » (CPE).

Le CHU d'Angers affiche des axes forts et d'excellence en matière de recherche :

- la gérontologie ;
- les hémopathies malignes ;
- l'hépatologie ;
- la neurogénétique ;
- la réanimation ;
- le vasculaire.

Ces axes sont structurés dans le FHU GOAL, le pôle Vasculaire et l'Institut Mitovasc.

Les chiffres clés de l'activité en matière de recherche sont les suivants :

- 150 projets actifs (promotion CHU d'Angers) ;
- 818 projets à promotion externe ;
- personnel non médical dédié recherche : n=100 ;
- 2 PUPH dédiés à la maison de la recherche ;
- 20 familles de brevets dont 9 licenciés ;
- 53 projets de recherche biomédicale au CRC (530 patients inclus) ;
- 20 collections (plus de 80 000 échantillons) au CRB.

## Effectifs du centre hospitalier universitaire

Composition du centre hospitalier	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Professeurs et maîtres de conférence et assimilés	113	106
NX : Praticiens hospitaliers	265 (252,8)	270 (256,6)
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	1	1
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	18 (12,70)	18 (12,70)
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	89	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	88 (81)	
N7 : Doctorants	23	
TOTAL N1 à N7	597 (572,5)	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	95	

## 2 • Appréciation sur le centre hospitalier universitaire

### Avis global sur le centre hospitalier universitaire

Les axes de recherche retenus par le CHU d'Angers sont au nombre de six : gériatrie, hématologie, hépatologie, neurogénétiq ue, réanimation et vasculaire. Ils s'articulent avec ceux de l'UFR santé qui dispose d'une structure fédérative de recherche ICAT (interactions cellulaires et applications thérapeutiques) comportant onze laboratoires de recherche (5 UMR, 6 UPRES) et quatre thématiques de recherche : cancérologie, immunologie et infectiologie ; cardiovasculaire métabolisme et nutrition ; vectorisation et ciblage thérapeutique et ergonomie et épidémiologie en santé et au travail.

L'activité de recherche est portée de manière volontariste par la gouvernance du CHU, en particulier par le directeur général, le président de la CME et le doyen de l'UFR santé, UFR qui regroupe trois départements de médecine, pharmacie et maïeutique. Pour mener à bien cette activité de recherche en particulier clinique, le CHU a fait le choix de la création d'une « Maison de la Recherche » dont les cellules de soutien et les plateformes sont mises au service des enseignants-chercheurs. Les centres de recherche clinique et biologique dont le fonctionnement apparaît exemplaire en sont des rouages essentiels.

Deux particularités en devenir de cette activité de recherche doivent être signalées. Il s'agit de la mise en route, à l'initiative de l'axe de recherche réanimation, d'une activité de recherche dans le domaine des soins, domaine dans lequel la recherche académique française est très en retard par rapport aux pays anglo-saxons. Il s'agit, d'autre part et à l'initiative du doyen de l'UFR santé, de la volonté d'ouvrir l'activité de recherche du CHU d'Angers aux sciences humaines en partenariat avec des équipes universitaires locales et nationales.

L'importante motivation des enseignants-chercheurs du CHU d'Angers se traduit au plan financier par l'obtention régulière et en nombre significatif du financement des travaux de recherche par le biais du PHRC

national et régional dont la parfaite lisibilité est assurée par les cellules de soutien de la maison de la recherche et de l'innovation.

Soutenus, pour plusieurs d'entre eux, par des liens avec des centres maladies rares, les différents axes de recherche du CHU apparaissent, tant au plan quantitatif que qualitatif, assez hétérogènes avec des axes historiquement solides comme l'hématologie, l'hépatologie, la gériatrie et la réanimation et d'autres plus difficiles à analyser car regroupant des thématiques assez éloignées les unes des autres (vasculaire et neurogénétique) et ne disposant pas clairement d'un leader reconnu et de masses critiques suffisantes pour porter l'ensemble des projets proposés. Il faut insister en plus sur le fait que même les axes forts pourraient à terme être fragilisés au moment du départ de leurs leaders et qu'il paraît indispensable qu'une prospective ciblée sur le recrutement d'enseignants-chercheurs à vocation prépondérante de recherche soit décidée à court terme. En l'absence de décision en ce sens c'est l'ensemble de l'activité de recherche du CHU qui pourrait être menacée.

Trois domaines spécifiques doivent par ailleurs faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'abord du positionnement à afficher clairement par le CHU d'Angers dans le domaine du cancer, compte tenu de la concurrence avec le CLCC tant en matière de prise en charge des malades que d'activité de recherche avec une attention toute particulière sur la pertinence de la création récente de l'UTTIO (Unité Transversale de Thérapeutiques Innovantes en Oncologie Médicale). Le deuxième point concerne le souhait affiché par de nombreux enseignants-chercheurs du partage de la plateforme génomique et bio-informatique entre les différents acteurs du site. Enfin en dépit de l'excellence de la « Maison de la Recherche et de l'Innovation » du CHU d'Angers, une vigilance est nécessaire concernant la professionnalisation de la cellule recherche en matière d'essais thérapeutiques en regard des exigences croissantes imposées par les agences (HAS, ANSM, FDA) lors de leurs évaluations.

Dans le futur, compte tenu de sa taille et du nombre relativement faible d'enseignants-chercheurs, le CHU d'Angers gagnera sans doute à réduire le nombre de ses axes de recherche afin d'atteindre plus facilement, pour ceux qui seront retenus, une taille critique et une reconnaissance nationale et internationale indispensable à leur financement et, à terme, à la pertinence de leur maintien. Ces choix devront impérativement s'articuler avec le projet médical hospitalier porté par le président de la CME du CHU d'Angers au sein du directoire, projet dont le comité d'experts n'a pas eu connaissance.

### Points forts et possibilités liées au contexte

- volonté exprimée par la gouvernance (doyen - directeur général - président de CME) en faveur de la recherche en particulier clinique ;
- « Maison de la Recherche » exemplaire avec efficience des différentes cellules et plateformes ;
- résultats probants en matière de PHRC et de SIGAPS-SIGREC ;
- leaders thématiques ayant majoritairement une reconnaissance nationale et internationale ;
- activité de conseil pour favoriser l'aboutissement des projets de recherche avec une grande réactivité ;
- CRB-CRC de qualité et grande disponibilité pour les cliniciens ;
- développement de la recherche en soins ;
- volonté d'ouverture universitaire aux sciences humaines et à la technologie ;
- centres maladies rares ;
- incitation à la recherche par des appels d'offre interne.

### Points faibles et risques liés au contexte

- hétérogénéité du niveau de maturation des thématiques avec, pour certains axes, une absence de lisibilité claire sur l'interface avec les unités de recherche ;

- interface insuffisante avec les plateaux médico-techniques et biologiques qui apparaissent plus prestataires qu'acteurs - pharmacie, radiologie, biologie, etc. ;
- absence de plus-value recherche à l'organisation en pôle ;
- vigilance nécessaire sur la professionnalisation de la cellule recherche en matière d'essais thérapeutiques, en regard des exigences imposées par l'évaluation par les agences (HAS, ANSM, FDA) ;
- faible effectif de PU-PH à la tête des unités de recherche ;
- recours hétérogène des enseignants-chercheurs à la maison de la recherche ;
- positionnement vis-à-vis de la prise en charge du cancer ;
- quelle organisation pour l'activité de recherche en dehors des axes de recherche identifiés ?
- partage de la plateforme génomique et bio-informatique entre les différents acteurs insuffisant.